

**Province de Québec
M.R.C. de L'Érable
Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax**

RÈGLEMENT NUMÉRO 55-2019

déterminant les modalités d'affichage des avis publics municipaux

ATTENDU QUE les articles 55 et 91 de la Loi 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet aux municipalités d'adopter un règlement relativement aux modalités d'affichage des avis publics;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax désire modifier les modalités d'affichage des avis publics;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonnée et statué comme suit :

ARTICLE 1

Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie comme s'il était repris ci-après au long.

ARTICLE 2

Avis publics assujettis

Les avis publics assujettis aux dispositions du présent règlement sont ceux exigés en vertu de toute loi ou règlement régissant la Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax. Les avis d'appels d'offres ne sont pas assujettis au présent règlement.

ARTICLE 3

Modalité de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 2 du présent règlement seront publiés sur le site Internet de la Municipalité et seront aussi affichés sur le babillard situé à l'extérieur du bureau municipal.

Les formalités requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication, restent inchangées.

ARTICLE 4

Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace toute réglementation adoptée antérieurement de même effet.

ARTICLE 5

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la loi.

Adopté à Sainte-Sophie-d'Halifax, ce 9 avril 2019

Marie-Claude Chouinard
Mairesse

Martine Bernier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis de motion et dépôt projet	12 mars 2019
Adoption du règlement	9 avril 2019
Avis de promulgation	11 avril 2019